



NATURA 2000

COMPTE-RENDU DU COMITE DE PILOTAGE

Zone spéciale de conservation (ZSC) FR 9301542 « Rochers et combes des Monts de Vaucluse »

17 décembre 2024 - Murs

Etaient présents

NOM Prénom	Organisme ou Commune - Qualité
AILLAUD Jean	Région Sud
ALBALAT Fanny	ChirOïko
BOURLON Sophie	PNR Luberon – animatrice du site Natura 2000
CAYROCHE Véronique	LPO - Bénévole
CHAVE Camille	ONF
DALLE SPIROLOU Anne	Lioux - Conseillère municipale
DELASSUS-NOLLET Catherine	Murs - Conseillère municipale
DEROUT Simon	Conservatoire des écosystèmes de Provence
DURET Pierre	Comité Territorial Vaucluse de la Fédération française de montagne et d'escalade (FFME)
HUITEMA Marine	Centre national de la propriété forestière (CNPF)
LANDRIEU Gilles	Saint Saturnin les Apt - Conseiller municipal
MOUILLERON Camille	Région Sud
SALVAUDON Aline	PNR Luberon – responsable du pôle « Biodiversité, Géologie et Ressources naturelles »

Étaient excusés

BAUDRILLER-CACAUD Haimad	CNPF
DOUCHAMPS Victor	CERPAM
FERRARI Romain	Gordes - Conseiller municipal
FOURNIER Patrice	Adjoint au maire - Lioux
LAC Amandine	FFF de randonnée
LOUBINOUX Elfie	Groupe Chiroptères de Provence
MATIAS Bettina	Directrice Service Tourisme - Communauté de communes du Pays d'Apt Luberon
MENETRIER Florence	Conservatoire des écosystèmes de Provence
NUSSBAUM Etienne	CNPF

Objectif de la réunion :

Le Comité de pilotage Natura 2000 se réunit annuellement. Il associe les partenaires locaux afin de s'informer mutuellement et échanger sur le plan de gestion du site Natura 2000, sa mise en œuvre et la gouvernance du site.

Une présentation et des échanges ont eu lieu sur les actions mises en œuvre en 2024 et sur les perspectives d'actions 2025. Le présent compte-rendu concerne les échanges durant la présentation faite en réunion. Il ne reprend pas l'exhaustivité des échanges, mais une synthèse par thématique, en complément aux points présentés dans le diaporama.

Documents joints : diaporama projeté en séance

Réunion animée par Sophie BOURLON du PNRL.

Un travail concerté a lieu avec Julien BAUDAT-FRANCESCHI du PNRL – animateur Natura 2000 de la Zone de protection spéciale (ZPS) FR 9310075 « Massif du Petit-Luberon » dédié aux oiseaux couvrant les secteurs des combes et Rochers des Monts de Vaucluse. Les deux sites Natura 2000 relèvent de directives européennes différentes, le périmètre de la ZPS est proche de celui de la ZSC, mais ne coïncident pas exactement. **Un COPIL dédié à la ZPS Oiseaux FR 9310075 « Massif du Petit-Luberon » a eu lieu le 22 janvier à Oppède.** Le site Natura 2000 est aussi partiellement recouvert par le territoire de l'APPB « grands rapaces » qui interdit notamment l'escalade et l'approche photographique des nids.

M. LANDRIEU Gilles, Conseiller municipal de Saint Saturnin les Apt, président du Comité de pilotage (copil) accueille les participants et introduit la réunion.

Présentation et échanges autour du bilan 2024 et du programme d'animation en 2025

La répartition du temps d'animation pour ce site est équilibrée entre la part consacrée aux inventaires et suivis scientifiques, celle en faveur de la communication et de la sensibilisation, celle concernant la gestion des habitats et des espèces et enfin la gouvernance et la gestion administrative.

Quelques actions phares sont présentées ci-après ; pour le détail, la présentation faite en copil et les bilans d'activité sont disponibles via le lien suivant :

<https://www.parcduluberon.fr/specifiques/telechargements/telechargements-natura-2000/>.

Les synthèses des échanges entre les participants sont rapportées ci-après.

Gestion des habitats et des espèces

Gîtes à chauves-souris

Les travaux pour la conservation d'un gîte à chauves-souris (Petits Rhinolophes essentiellement mais aussi Grand Rhinolophe et murin à oreilles échancrées) à **Gordes**, financés par un contrat Natura 2000, ont pu être réalisés avec succès en 2024 avec l'appui d'une experte du bureau d'études ChirOïko pour assurer des aménagements adaptés lors du chantier. La pérennité de la vocation d'accueil des chauves-souris est assurée pendant 5 ans via un contrat Natura 2000 et pendant 10 ans via une convention établie entre l'Etat et le propriétaire : en effet une convention "**Refuge pour les chauves-souris** » proposée par la Société Française pour l'Etude et la Protection des Mammifères (SFEPM) et le Groupe Chiroptères de Provence sera établie avec le propriétaire <https://www.sfepm.org/operation-refuge->

[pour-les-chauves-souris.html](#). Des thermomètres enregistreurs permettent d'identifier les conditions optimales pour la mise bas des chiroptères.

L'expertise pour accompagner la mise en place de ce type de refuge peut être apportée à minima par le Parc du Luberon dans les limites du site Natura 2000. Au-delà, cette expertise nécessite un financement pour une prestation d'un spécialiste.

En dehors des sites Natura 2000, d'autres financements peuvent être mobilisés : Fonds vert, Région et Département (en faveur de la conservation du Patrimoine bâti pour les bâtiments communaux), Fondation du patrimoine, mécénat...

Les Petits rhinolophes sont très fidèles à leurs gîtes, les colonies majoritairement constituées de femelles se retrouvent en avril pour mettre bas en juin. En octobre elles se dispersent et vont dans des gîtes d'hibernation généralement en cavités rocheuses à maximum 20km de distance.

La présence de troupeaux est bénéfique par le développement de populations d'insectes coprophages offrant une alimentation aux chauves-souris. **La présence de points d'eau proches est aussi un facteur clef.**

Etudes scientifiques relatives aux chauves-souris

Une **étude télémétrique a été réalisée pour trouver les gîtes de chauves-souris forestières (capture, pose d'antennes et suivi télémétrique par triangulation). Après capture d'une Barbastelle d'Europe à Font Jouvale, son gîte arboricole a été découvert dans le site Natura 2000 des Ocres** : les propriétaires de la forêt seront contactés et un contrat Natura 2000 de conservation de vieux arbres sera proposé.

Une **recherche acoustique du Rhinolophe euryale** a également été effectuée sans que l'espèce ne soit contactée.

Parmi les études scientifiques, il est prévu de réaliser une **étude sur la pollution lumineuse** et les chauves-souris en 2025 avec une sensibilisation des propriétaires et des élus pour diminuer les éclairages. La commune de Murs confirme que certaines grosses propriétés privées mettent en place un éclairage disproportionné.

Une étude similaire a été menée dans la Métropole de Nice- Côte d'Azur. Voici le lien vidéo de l'exemple du site Natura 2000 Vallons Obscurs d'une des communes. Pour protéger la nuit et sa cohorte de biodiversité, le site Natura 2000 Vallons Obscurs, dans les Alpes-Maritimes, a fait le choix de l'extinction. Résultat : les chauves-souris ne se sont pas faites attendre pour revenir sur le site :

<https://www.youtube.com/watch?v=v6SB3YxJr58>

Vous trouverez également le lien du film de Tanguy Stoeckle "A L'ombre de la lumière" - Les chauves-souris et la pollution lumineuse :

<https://www.google.com/search?client=firefox-b-d&q=tanguy+stoeckle%C3%A9#fpstate=ive&vld=cid:0163b7c9,vid:ellnL90cwAk,st:0>

Gestion forestière

Les échanges avec les gestionnaires forestiers ont porté essentiellement sur les **modalités de coupes et le maintien d'arbres et d'îlots d'arbres sénescents**. Des élus questionnent sur les raisons poussant certains gestionnaires à continuer de pratiquer encore des coupes rases : c'est une question de rentabilité pour les exploitants qui ne se déplacent que s'ils ont un certain volume de bois à exploiter et une facilité de coupe. C'est un mode d'exploitation traditionnel qui fonctionnait jusque-là avec le renouvellement des brins de taillis par rejet depuis les souches coupées. Mais la préoccupation est grande dans le contexte de changement climatique et de sécheresses marquées, car les coupes rases provoquent la mise en lumière forte et la fragilisation des sols et donc des difficultés de repousse.

Les coupes en forêt publique (pilotees par l'ONF) sont maintenant limitées en surface (moins de 10 ha) et veillent à conserver des arbres sur pied en bouquet pour préserver un couvert (10 % en principe). Pour autant les exploitants attendent souvent de cumuler plusieurs coupes au même endroit pour y trouver davantage de rentabilité et la proportion d'arbres conservée est encore faible. **Les écologues soutiennent les principes de sylviculture à couvert continu pour préserver l'équilibre de la forêt et sa résilience.**

Pour rappel, le compte-rendu du Copil de décembre 2023 :

*Il y a encore de grandes coupes rases qui sont réalisées autant en forêt publique que privée. Les échanges ont porté sur les **modalités de coupes afin de réduire l'impact sur la biodiversité et augmenter la résilience des forêts au changement climatique**. La coupe rase est pratiquée comme mode de régénération des chênaies mais la proportion de bouquets conservés au sein de la coupe a augmenté dans les forêts gérées (10-20 % généralement) et les boisements des vallons sont préservés en forêt publique. La discussion a porté sur le mode de régénération par semis, qui permet le renouvellement génétique avec une sélection des individus les mieux adaptés aux nouvelles conditions du milieu. Des doutes existent sur la capacité d'adaptation des arbres issus de souches en place depuis très longtemps, qui proviennent d'arbres installés à l'origine dans des conditions climatiques différentes. Ces questions relèvent de l'épigénétique (= science qui étudie l'influence de l'environnement sur l'expression des gènes), qui peut dans une certaine mesure expliquer des modifications du phénotype de l'arbre dans le temps permettant une certaine adaptation aux changements au cours de la vie de l'arbre. Peu d'études existent sur ces questions concernant les forêts de chêne vert et de chêne pubescent. En région méditerranéenne, ces chênaies issues de coupes de taillis sont globalement jeunes (même si les souches sont très âgées) et produisent peu de glands.*

Par principe de précaution, il faut permettre à une partie des chênaies de vieillir pour assurer à la fois une plus grande biodiversité liée aux stades âgés de la forêt et aussi augmenter les possibilités de régénération par semis au sein et à proximité des coupes rases. Sont conservés lors des coupes des ensembles d'arbres ou de cépées parmi les plus vigoureux.

Le projet en forêt privée à Lioux via le projet Life « **GOPROFOR MED** » a permis avec le CNPF de proposer une **sylviculture à haut niveau de conservation de la biodiversité (sylviculture à couvert forestier continu) prévoyant la conservation d'un réseau d'îlots de sénescence et d'arbres habitats** (arbres porteurs d'écorce décollée, de loges de pics, de lierre, de cavités à terreau...) **et des coupes sélectives autour**. Le propriétaire s'engage sur une durée de 50 ans en échange d'un financement européen en contractant une **Obligation réelle environnementale (ORE)** avec le PNRL et via un **contrat Natura 2000** qui seront établis en 2025. **Une visite de cette forêt et du projet est prévue le 28 janvier** à laquelle les membres du copil intéressés peuvent s'inscrire.

La forêt de Javon non exploitée depuis plus de 70 ans présente un haut niveau de naturalité et abrite de nombreux arbres remarquables. Cinq îlots de senescence ont été identifiés sur sa partie Est.

Pastoralisme

Dans l'emprise de ce site Natura 2000, il y a peu de zones pastorales au vu du découpage du site. Néanmoins il y a **5 zones pastorales (Busans, Javon, Cluyer...)** à proximité du site qui sont des **composantes essentielles du domaine vital d'espèces (dont les chiroptères)** qui dépasse les limites du site. L'animatrice y a travaillé en mettant en place des **Mesures agri-environnementales climatiques (MAEC)**.

L'Abbaye de Sénanque est gérée en fonction d'impératifs de DFCI, de gestion pastorale et d'intérêt paysager.

Un **propriétaire sur Gordes a souhaité la venue d'un troupeau caprin**. Le PNRL a accompagné ce projet en assurant une visite avec l'éleveur et en partageant le guide pastoral caprin et notamment la règle de ne pas consommer plus de 30 % de la strate arbustive pour garantir la régénération naturelle.

Plan de gestion du site du haut Vallon de la Sénancole à Gordes

L'actualisation du Plan de gestion du site du haut Vallon de la Sénancole, où se situe la Dalle des Busans, écosystème d'intérêt majeur, est prévue par le CEN PACA à partir de 2025, par convention avec la commune de Gordes. Il sera planifié une visite sur site avec l'ONF gestionnaire de la forêt communale de Gordes pour faire le point sur les actions passées et les actions envisagées, notamment le projet de restauration des pelouses sèches colonisées par les pins.

Projets d'aménagements et évaluation des incidences

Projets photovoltaïques et antenne de téléphonie mobile à Lioux

La commune de Lioux a pris une délibération en février 2024 dans le cadre du plan national de définition des zones d'accélération des énergies renouvelables pour 2 projets photovoltaïques sur des prairies naturelles et sur 80ha de forêts. Sur le territoire d'un parc naturel régional ces délibérations doivent se faire après avis du Parc. La commune doit revenir vers le PNRL pour vérifier la compatibilité de ces zones avec la doctrine du Parc au regard des enjeux environnementaux, agricoles et paysagers. Un élu demande si le Conseil National de la Protection de la Nature (CNPN) donne un avis sur ces questions. Localement, c'est le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN) qui délivre des avis relatifs aux demandes de dérogations « espèces protégées » émanant notamment des porteurs de projets d'aménagement, dans le cadre des études d'impact.

Le projet d'antenne de téléphonie mobile se situait en dehors des sites Natura 2000 à distance des sites de reproduction et des zones de déplacements connus des espèces à fort enjeu de conservation. De fait on a peu de données sur l'impact de la 5G sur la faune. C'est pourquoi le Parc n'a pas émis d'avis défavorable à ce titre. L'étude d'impact conduite par un bureau d'étude en écologie devrait étudier plus finement la liste des espèces et des habitats naturels et l'impact du projet.

Des études sont en cours notamment sur le site Natura 2000 de Vachères pour évaluer l'incidence des centrales photovoltaïques et des antennes de téléphonie mobile sur les chauves-souris et les oiseaux migrants.

Voies d'escalade

Un point a été fait sur le projet de rééquipement et d'un éventuel nouvel **équipement de voies d'escalade sur Saint-Saturnin-lès-Apt**. Le site de Fontjouvale n'est plus pratiqué depuis plusieurs années du fait de l'interdiction du propriétaire de stationner et d'accéder aux falaises. L'étude spécifique nécessaire pour évaluer l'incidence sur les chauves-souris (prospection pour rechercher la présence de gîtes dans les falaises sur les zones de projet de voies d'escalade) devrait être financée par la commune et le Département dans le cadre de la mise en place du Plan départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI), si le projet est validé. Les Genévriers de Phénicie qui forment un habitat Natura 2000 d'Intérêt communautaire (matorral) bien présent sur ce secteur et en bon état doivent être conservés.

Sur la commune de Lioux les propriétaires des terrains de pieds de falaise sollicités par la Fédération d'Escalade pour un projet d'équipement de voies sur la falaise de la Madeleine n'ont pas donné leur accord, vue la proximité.

Pour le stationnement l'ONF rappelle la réglementation relative à la circulation des véhicules motorisés qui n'est possible toute l'année que sur les voies communales ouvertes à la circulation publique et interdite sur toutes les pistes forestières non revêtues en période de risque de feux de forêts (du 15 juin au 15 septembre). L'accès piéton en forêt est également réglementé en été en période Rouge ou Rouge E, mais ça n'est pas la période propice à l'escalade sur ce site. Un point sera fait à ce sujet avec l'ONF pour le projet sur Saint Saturnin-les-Apt.

La LPO souligne la problématique des pratiques d'escalade sur des secteurs interdits comme dans le Vallon de Combrès à Oppède. La Fédération d'escalade rappelle que l'interdiction existe via l'Arrêté préfectoral de protection de biotope et est connue depuis les années 80. Elle rappelle qu'elle n'est pas responsable de pratiques individuelles illégales. Le PNRL reçoit avec attention les signalements pour aider à faire cesser les pratiques illégales en mobilisant l'ONF et l'Office Français de la Biodiversité pour verbaliser. Le coût du déséquipement des voies d'escalade illégales est parfois pris en charge par les communes pour assurer la tranquillité du site. La Fédération d'escalade accompagne la bonne gestion des sites d'escalade autorisés avec les partenaires (communes, propriétaires, Département, PNRL, ONF...) en communiquant le plus possible sur les bonnes pratiques (exemple de la concertation et de la signalétique mise en place récemment sur Oppède).

Communication

Un **dépliant de présentation du site Natura 2000** avec une proposition de randonnée découverte sur Murs a été réalisé et diffusé aux habitants riverains du site.

Il n'y aura pas de Garde régionale forestière aux Gorges de Véroncle en 2025 du fait de la faible fréquentation du site (en moyenne 27 randonneurs par jour en été) et des restrictions budgétaires prévues pour le parc en 2025.

Une sortie-conférence nocturne et/ou balade contée autour des chauves-souris sera proposée aux habitants sur la prochaine période d'animation, la commune envisagée est Saint-Saturnin-lès-Apt.

Un panneau est en projet pour sensibiliser aux enjeux de préservation des grottes et baumes et rappeler l'interdiction de l'usage du feu (Baume Roustan en particulier).

Des formations en agroécologie seront proposées aux agriculteurs sur viticulture et arboriculture du site Natura 2000 et alentours avec l'appui de la Chambre d'agriculture.

Gestion financière

Les fonds Natura 2000 des périodes précédentes doivent être justifiés et payés en 2025. Un gros travail de relance et de reprise des dossiers justificatifs des dépenses a été fait par le PNRL et la Région.

A Apt, le 20/12/2024, rédigé par Sophie BOURLON, Animatrice du site Natura 2000 « Rochers et combes des Monts de Vaucluse »